



COMITE DE DIRECTION

Mardi 23 août 2022

Compte rendu

Membres Présents :

Mmes Magalie Andrieux– Cécile Maakaron

MM Eric Bellandi – Christian Carmaux – Nicolas Charton – Michel Dubernet – Henri Jaubert – Jean François Labourdette – Philippe Lacombe – Eric Larrigaudière – Alain Marcq – Sylvain Michelet – José Roméro

Membres excusés :

Mmes Florence Broussard – Sophie Enriquez – Sandrine Pequignot

MM Philippe Cuny – Pascal Severac – Dominique Stoll

Assistent :

Mmes Magali Boyer – Magali Gimenez

MM Benoit Martinaud – Stéphane Marcy

1 – Adoption du PV du Comité de Direction du 05 juillet 2022

Le compte rendu de la réunion du 05 juillet est adopté à la majorité (1 abstention)

2 – Propos du Président

Sylvain Michelet présente aux membres du Comité le nouveau apprentis BMF Stéphane Marcy qui sera en formation continue auprès des techniciens du District, nous lui souhaitons la bienvenue.

Le Président souligne que la saison 2021/2022 s'est bien déroulée grâce au travail de tous, bénévoles et salariés, il note qu'il y a des choses à améliorer et que toute l'équipe va apprendre de ses erreurs pour que la saison 2022/2023 se déroule au mieux.

Il souhaite une très bonne saison à tous, ainsi qu'aux clubs, aux licenciés joueurs, dirigeants et officiels.

3 – Propos du Trésorier

Christian Carmaux présente un point sur l'état des comptes de l'exercice 2021-2022. Il reste encore des écritures à comptabiliser, le résultat se dirigerait vers un déficit.

Pour rappel, il ne faut pas oublier que les Clubs ont reçu une aide de la part du District à hauteur de 19.940 € (versement de 300 € par Club en mai (coût total 15.000 € et de l'abonnement du journal Sud-Ouest (coût total 4.940 €).

Concernant le nouvel exercice, nous devons rester attentifs et prudents dans le contexte actuel. Il conviendra alors d'apprécier nos futures actions si celles-ci sont réalisables, dans le cas contraire il faudra les différer.

Il informe que l'Assemblée Générale Financière se tiendra le lundi 21 novembre 2022 à Villeneuve sur Lot.

4 – Point sur le lancement des compétitions

Seniors Masculins

D1 – D2 et D3 : Les calendriers sont publiés, début des compétitions le 18 septembre.

D4 : 18 équipes engagées, 2 poules géographiques de 10 vont être organisées, il reste donc deux places de disponibles, les clubs intéressés pour compléter ses poules peuvent s'engager jusqu'au 15 septembre.

Début de la compétition : le 09 octobre

Coupe 47 E.Goualc'h Intersport : premier tour le 25 septembre

Seniors Féminines

Foot à 11 Inter-District 24/47, 3 équipes du Lot et Garonne engagées.

Foot à 8, 11 équipes engagées

Toutes les informations seront données après le 30 août, date d'une réunion entre les Districts de Lot et Garonne et de Dordogne pour l'organisation des compétitions

Jeunes

U17, 16 équipes engagées, le Comité valide la proposition de la Commission des jeunes et des techniciens de diviser en fonction du choix des clubs en deux championnats : un championnat U17 qualificatif pour l'accession en Ligue et en Interdistrict et un championnat U18.

Pour toutes les autres catégories, la Commission va publier dans son PV du 24 août la composition des poules et les dates de championnat, les calendriers seront établis après la réunion du 31 août.

Nous pouvons remarquer dans l'ensemble une hausse du nombre d'engagements.

5 – Validation des ententes

Les ententes suivantes, enregistrées à ce jour sont validées par le Comité :

SENIORS

CANCON – VILLEREAL

PENNE ST SYLVESTRE – STE LIVRADE

SENIORS F

CAUMONT – VIRAZEIL PUYMICLAN

PORT STE MARIE FEUG - NERAC

U17

MONFLANQUIN - CANCON

LAROQUE – ST MAURIN

ASSA – EYMET (24)

MARCELLUS – STE BAZEILLE

LE MAS – CAUMONT

TONNEINS - CASTELMORON

U15

MONFLANQUIN – CANCON

PASSAGE FC – LAMONTJOIE – ROQUEFORT

ASSA – EYMET (24)

CAUMONT – LE MAS

LE MAS – CAUMONT – CASTELJALOUX

VALLEE LEMANCE – MAUROUX (46)

VIRAZEIL PUYMICLAN – SAINT PARDOUX

TONNEINS - CASTELMORON

U13

LAROQUE – ST MAURIN

MARCELLUS – CAUMONT

CAUMONT – VIRAZEIL PUYMICLAN (EQUIPE DE FILLES)

CONFLUENT – PORT SAINTE MARIE FEUG (EQUIPE 2)

U10 /U11

LAROQUE – ST MAURIN

CONFLUENT – PORT SAINTE MARIE FEUG

U8 /U9

CONFLUENT – PORT SAINTE MARIE FEUG

U6 / U7

CONFLUENT – PORT SAINTE MARIE FEUG

5 – Arbitrage

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le règlement intérieur de la CDA qui sera publié sur le site Internet du District.

Une nouvelle rubrique « arbitrage » est en cours de préparation sur le site Internet et sera présentée le 02 septembre au stage de rentrée des arbitres.

A la suite de la demande de Jacques Reynaert, Président de la Commission de Promotion de l'Arbitrage, le Comité valide l'aide aux jeunes candidats suivante :

« En fin de formation, un chèque carburant d'une valeur de 50 euros sera offert à tous les candidats arbitres mineurs (moins de 18 ans) qui auront participé à l'ensemble des réunions et stages de formation obligatoires. »

Frais Kilométrique arbitrage : le Comité Vote à l'unanimité l'augmentation de l'indemnité kilométrique de 0,401 € à 0,446 € par kilomètre afin de s'aligner sur le tarif FFF et LFNA.

6 – Charte de l' élu et du coopté

Le Président présente aux membres la charte qu'ils doivent signer ainsi que tous les membres des Commissions, il rappelle à tous leurs devoirs pour la saison 2022/2023 et surtout de respecter en tout lieu cette charte.

7 – Appel à candidature

Le Comité de Direction doit être complété par une personne, à ce jour, 3 candidatures ont été envoyées au District. Toute personne qui souhaite candidater peut le faire par mail à l'adresse du District jusqu'au 15 septembre.

Le Président du District prendra contact avec tous les candidats et présentera lors de la prochaine réunion du Comité la personne choisie qui sera alors soumise au vote des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

8 – Agenda

Prochain Comité de Direction : 18 octobre 2022.

Assemblée Générale financière : 21 novembre 2022

« Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

Il est conseillé de privilégier la voie électronique (juridique@fna.fff.fr) ».

Le Vice Président

Philippe Lacombe